

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 9
Avis aux arbitres.....	p. 10
PV Commission Sportive	p. 11
PV Commission Litiges Contentieux....	p. 14
Informations diverses	p. 19
Mini-jeu.....	p. 23

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 26 avril :

- Journée des Féminines à Nieuil l'Espoir

Lundi 28 avril :

- PPF U14G – Interdistricts à Niort

Mercredi 30 avril :

- Commission de Discipline

JOURNÉE DES FÉMININES



JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

Nous proposons à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :
Les 24 et 25 mai à Paris – Plus d'informations page 3

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



MARDI 6 MAI 2025

Les vœux pour l'Assemblée Générale du 6 juin 2025 et la fiche de renseignements pour les demandes de trophées doivent être retournés avant le **mardi 6 mai 2025**

Plus d'informations pages 4 et 5

CAMPAGNE PSF/ANS
2025

Date limite de dépôt des dossiers le **30 avril 2025**

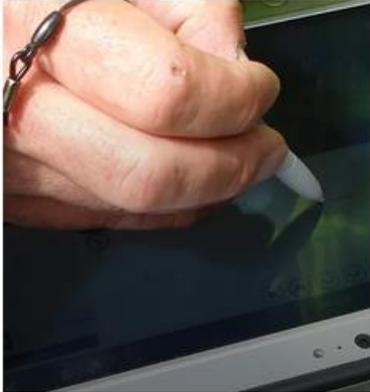
Note de cadrage page 4



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



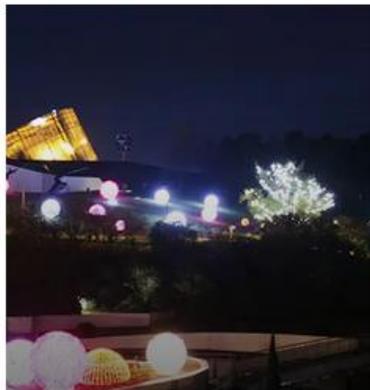
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 26 Avril** : Journée des Féminines
- **Lundi 5 Mai** : Formation de délégué – Niveau départemental
- **Mercredi 7 Mai** : Tirage des Coupes Départementales Séniors
- **Jeudi 8 Mai** : Journée spécifique gardiens de but
- **Samedi 17 Mai** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai** : Finales Jeunes
- **Vendredi 6 Juin** : Assemblée Générale
- **Samedi 7 Juin** : Finales Féminines
- **Samedi 14 Juin** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** : Finales Seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 6 juin 2025
à la salle Festive - 3 rue de l'Ancienne Gare
86210 BONNEUIL MATOURS

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

INVITATION JOURNÉE NATIONALE DES BENEVOLES - 24 et 25 MAI 2025 - PARIS

Le District de la Vienne de Football propose à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :

Le samedi 24 mai 2025 au stade de France afin d'assister aux finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France.

Le dimanche 25 mai 2025 à la Seine Musicale pour un déjeuner.

Pour participer le(la) bénévole doit être licencié(e) dirigeant(e) depuis au moins 7 ans.

Le déplacement s'effectuera en train avec un départ de Poitiers le samedi 24 mai 2025 en fin de matinée/début d'après-midi et un retour le dimanche 25 mai 2025 avec un départ de Paris Montparnasse en fin d'après-midi.

Un membre du Comité de Direction du District accompagnera la délégation de la Vienne.

La délégation de la Ligue sera logée à l'**hôtel H4 Hôtel Wyndham Paris Pleyel 149-151 Boulevard Anatole France – 93200 SAINT DENIS** (25 mn à pied du stade).

Les billets de train, le billet de match, le panier repas du samedi soir, la nuitée à l'hôtel et le déjeuner du dimanche midi sont pris en charge.

Un programme plus détaillé vous sera transmis début mai 2025.

Nous vous remercions de transmettre par mail à district@foot86.fff.fr avant le lundi 28 avril 2025, dernier délai (le nombre de places étant limité) les coordonnées du (de la) dirigeant(e), âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'évènement, intéressé(e) pour participer à ce week-end.

Dès l'envoi des inscriptions à la Fédération Française de Football le mercredi 30 avril 2025, aucune modification ne sera possible.

C'est pourquoi vous devez proposer des personnes DISPONIBLES pour participer à ce week-end.



VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 6 juin 2025** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 6 mai 2025**, dernier délai.

OUVERTURE CAMPAGNE PSF/ANS 2025

Nous vous confirmons le bon lancement de la campagne PSF 2025 depuis le lundi 24 mars. Les porteurs de projet (clubs, Districts, Liges) peuvent dès à présent et jusqu'au **30 avril** déposer un dossier sur Le Compte Asso.

Vous trouverez ci-dessous la note de cadrage relative à cette campagne 2025 :

- [La note de cadrage FFF/PSF clubs](#)

RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Accueil à partir de 18h30 – Réunion à 19h.

Répartition des clubs

Lundi 12 mai 2025 – Stade René Mabillean – Route de Doussay – 86110 MIREBEAU

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 26 avril : Journée des féminines à Nieuil l'Espoir
- Samedi 10 mai : Loudun
- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (Poitiers)

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !

Dans ce cas, merci de nous contacter.



DEMANDE DE TROPHÉE du DISTRICT 2024/2025
Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

(se) **Catégorie** : arbitre éducateur(trice) dirigeant(e) joueur

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 6 mai 2025

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses
 (date et lieu à définir)**



FORMATION DE DÉLÉGUÉ – NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Une formation au poste de **délégué** vous est proposée par le District de la Vienne de Football, le :

Lundi 5 mai 2025 à 19h
 au siège du District de la Vienne de Football,
 1 rue François Prat à Potiers.

Les missions du délégué, son rôle, ses prérogatives seront détaillées lors de cette réunion.

Si vous avez des personnes intéressées au sein de votre club, vous pouvez les inscrire en indiquant leur(s) nom(s) et prénom(s), par mail.

JOURNÉE SPÉCIFIQUE « GARDIENS DE BUT » U11 et U13

Sur le même modèle que ce qui a été proposé aux vacances de la Toussaint et d'Hiver, la Commission Technique met en place une journée spécifique "gardiens de but" **le jeudi 8 mai 2025** sur les installations de St Benoît

- Catégories U10 et U11 : RDV 9h30 pour séance 10h00 – 12h00
- Catégories U12 et U13 : RDV 14h pour séance 14h30 – 16h30

Afin de pouvoir organiser cette journée, nous souhaitons recenser vos licencié(e)s intéressé(e)s via le questionnaire suivant : <https://forms.gle/3q6qCGBM3bUoX11a7>

**JEUDI
08 MAI**

ST BENOÎT
STADE DE LA VARENNE

DISTRICT
VIENNE
FFF

**JOURNÉE SPÉCIFIQUE
GARDIENS DE BUT**

U10-U11 **10H00-12H00**
 U12-U13 **14H30-16H30**

3



PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - o Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - o L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à vienna@franceolympique.com

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)

CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
 - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](mailto:maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 23/04/2025
Procès-verbal n° 26

Président de séance M. Jean Louis OLIVIER
Présents M. Grégory BOUCHET
En visio (en partie) MM. Christian DELCEL (Visio), Philippe GUILBAULT (Visio) et M. Éric MAIOROFF (Visio)

Approbation du PV n°25 sans modification

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 3 mai 2025.

Coupe André Tassin : **Beaumont St Cyr**
Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**
Challenge des Réserves : **Beaumont St Cyr**
Challenge Marcel Renaudie : **Montamisé**

DATE A RETENIR

- Mercredi 7 mai : Tirage des Coupes Départementales au District
- Dimanche 1^{er} juin : Phase de poule du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin et Dimanche 22 juin : Finales des Coupes et Challenges

MATCHS EN RETARD

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availlles en Châtelleraut (1) / Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	A	12	25/01/25	28899770	Oyré Dangé (1) / Naintré (2)	Arrêté municipal	30/04/25
D2	A	14	08/02/25	28899780	Jaunay Marigny (1) / Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	10/05/25
D2	B	12	26/01/25	28899995	Chauvigny (3) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	B	14	09/02/25	28900005	St Julien L'Ars (1) / ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	B	14	09/02/25	28900004	St Maurice Gençay (1) / Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/25
D2	B	17	16/03/25	28900024	Montmorillon (2) / FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	10/05/25
D3	A	12	16/02/25	28900186	St Léger de Montbrillais (1) / Quinçay (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D3	C	13	16/03/25	28900414	Leignes sur Fontaine (1) / Chasseneuil St Georges (2)	Arrêté municipal	11/05/25
D4	A	11	02/02/25 09/02/25 20/04/25	28922557	Moncontour (1) / La Pallu (2)	Arrêté municipal	11/05/25
D4	C	10	26/01/25 02/03/25	28922730	Paizay Le Sec (1) / St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	04/05/25
D4	C	13	16/03/25	28922743	Jardres (1) / Paizay le Sec (1)	Arrêté municipal	11/05/25
D4	D	13	16/03/25	28922834	Château Larcher (3) / Sévres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	04/05/25
D4	E	14	29/03/25	28922930	Rouillé (2) / St Maurice Gençay (2)	Pb d'éclairage	11/05/25
D5	A	11	09/02/25 01/03/25	28956003	Les Trois Moutiers (2) / St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	03/05/25
D5	D	13	16/03/25	28956280	Jardres (2) / Villeneuve (1)	Arrêté municipal	11/05/25

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupes du 20/04/25.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D4	C	15	06/04/25	28922757	St Julien l'Ars (2) / Leignes sur Fontaine (2)	Décision commission d'Appel PV N°12	04/05/25



Prochaines dates de rattrapage :

- **Jeudi 1^{er} mai (jour férié)**
- 4 mai pour les équipes éliminées de Coupe et Challenge
- **Jeudi 8 mai (jour férié)**
- 11 mai

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28900038 : Montmorillon (2) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 12/04/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 17/04/25 (PV n°30) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 0 en faveur de Montmorillon (2).

Dossier classé

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922844 : Poitiers Gibauderie (2) – Nieuil l'Espoir (3) en poule D du 06/04/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 16/04/25 (PV n°29) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (3) (3-0, 3 points).

Dossier classé

Match n° 28922937 : Lusignan (2) – AS Poitiers 86 (1) en poule E du 06/04/25

Évocation

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 17/04/25 (PV n°30) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de AS Poitiers 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe de Lusignan (2) (3-0, 3 points).

Dossier classé

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 5^{ème} tour le 05/04/23

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Boivre 1	D3A	Dissay 1	D4C
2	Leignes S/Fontaine 1	D3C	Avanton 1	D3A
3	Mirebeau 1	D3A	Loudun 1	D4A
4	Moncontour 1	D4A	Les 3 Moutiers 1	D4A
5	Poitiers Portugais 1	D4F	Lusignan 1	D3D
6	St Saviol 1	D3D	Sèvres Anxaumont 1	D3C
7	Vallée Du Salleron 1	D4C	Biard 1	D3B
8	Vivonne 1	D3D	Sammarçolles 1	D4A

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 6^{ème} tour
le 04/05/25**

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Adriers 1	D5G	Poitiers Cep 3	D5E
2	Archigny 1	D5D	Jardres 2	D5D
3	Bonneuil Matours 1	D5C	Sillars 1	D5G
4	Cenon/Vouneuil 2	D5E	3 Vallées 86 4	D5F
5	Jouhet Pindray 1	D5G	Poitiers 3 Cités 3	D5F
6	Lavoux Liniers 1	D5F	Coulombiers 1	D5H
7	L'Envigne 1	D5B	Vivonne 2	D5H
8	Pouillé Tercé 1	D5D	Naintré 4	D5C

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

**Le président de séance,
Jean Louis Olivier.**

**Le Secrétaire,
Grégory Bouchet**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 23 avril 2025
Procès-verbal n° 31

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 30 (par voie électronique) du jeudi 17 avril 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Dissay Beaumont	Poitiers 3 cités
Adriers	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Gibauderie
Antran	GJ Montasèvres	Poitiers Portugais
Archigny	GJ Val de Vonne	Rouillé
Availles en Châtelleraut	Jardres	Savigny l'Evescault
Avanton	Jaunay Marigny	St Benoît
Beaumont St Cyr	La Pallu	St Christophe
Brion St Secondin	Lavoux – Liniers	St Julien l'Ars
Buxerolles	Ligugé	St Léger de Montbrillais
Cenon / Vouneuil	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Cernay St Genest	Montamisé	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Montmorillon	Thuré Besse
Château Larcher	Naintré	Usson l'Isle
Châtelleraut Portugais	Nord Vienne	Valdivienne
Chauvigny	Nouaillé Maupertuis	Vallée du Salleron
Coussay	Ouzilly	Vicq sur Gartempe
FC 3 vallées 86	Oyré Dangé	Vouillé
Fleuré	Ozon	Vouneuil Béruges
Fontaine le Comte	Payroux Charroux Mauprévoir	

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre des championnats départementaux

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899817 : Naintré (2) – Nord Vienne (1) en poule A du 13/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Nord Vienne (13/04/25 à 22h43)

Réserve non inscrite sur la feuille de match.

Courriel du club de Nord Vienne (14/04/25 à 11h31) expliquant l'effacement de la réserve.

Courriel de l'arbitre officiel désigné sur la rencontre M. Willy LACHE (22/04/25 à 19h01) qui confirme le dépôt de la réserve.

Réserve sur l'ensemble des joueurs de Naintré (2) sur la qualification et/ou la participation de plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure de Naintré.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Naintré (1), évoluant en Régional 3 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls trois joueurs : Léo PENAULT (15), Swan PENAULT (11) et Tom PENAULT (20) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Naintré (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 13 à 1 en faveur de Naintré (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Nord Vienne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28899991 : St Maurice Gençay (1) - 3 Vallées 86 (2) en poule B du 25/01/25 remis le 19/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (21/04/25 à 11h54)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du 3 Vallées 86 pour le motif suivant : des joueurs du club du 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe du 3 Vallées 86 (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe du 3 Vallées 86 (1) évoluant en Régional 3 poule E : St Sulpice le Guéretois (1) – 3 Vallées 86 (1) du 13/04/25 en championnat qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe du **3 Vallées 86 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier classé

Réclamations sur l'ensemble des joueurs des 3 Vallées 86 ayant fait plus de 10 matchs en équipe supérieure et sur le nombre de mutés hors période.



A la lecture des réclamations, la Commission estime que celles-ci ne sont pas correctement posées car elles portent :

- sur l'ensemble des joueurs ayant fait plus de 10 matchs en équipe supérieure sans préciser le nombre de joueurs qu'il n'est pas autorisé d'excéder.
- sur le nombre de mutés hors période sans préciser le nombre de joueurs qu'il n'est pas autorisé d'excéder.

Par ces motifs dit les réclamations irrecevables

La Commission enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 4 en faveur du FC 3 Vallées 86 (2).

Les droits de réclamations (42€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information :

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe du FC 3 Vallées 86 (1), évoluant en Régional 3 poule E, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Valentin GIRAUD (15) a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant, après vérification de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que ne figurent que 4 joueurs mutés dont 1 hors période.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956475 : St Julien l'Ars / Savigny l'Evescault (3) – Poitiers 3 cités (3) en poule F du 13/04/25

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 17/04/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) d'un joueur (licence n° 9604265836) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 20/03/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 24/03/25 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat (Forfait le 30/03/25 et Exempt le 06/04/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (6-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) pour en donner le gain à l'équipe de St Julien l'Ars / Savigny l'Evescault (3) (6-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28960434 : Smarves Iteuil (3) – Aslonnes (1) en poule H du 06/04/25

Évocation

Suite à une demande d'évocation formulée par le club de Smarves Iteuil à l'encontre du club d'Aslonnes et dans un souci de traitement homogène des dossiers, la Commission Départementale Litiges et Contentieux a décidé d'évoquer la rencontre citée en rubrique, en raison de la présence de trois joueurs mutés hors période sur la feuille de match.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 17/04/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Aslonnes (1) du joueur Emerick Luidji Enzo IMOUCHA dont la licence ne comporte pas le cachet mutation hors période alors qu'il était licencié au club de Lavoux Liniers la saison 2023 / 2024 et que sa licence n'a été enregistrée que le 29/08/24 au club d'Aslonnes.



Considérant que le club d'Aslonnes a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 18/04/25 à 19h18).

Considérant que l'inscription sur la feuille de match du joueur Emerick Luidji Enzo IMOUCHA porte à trois le nombre de joueurs mutés hors période ce qui constitue l'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Dit qu'en l'application des articles 160.1.a et 187.2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Aslonnes (1) pour en donner le gain à l'équipe de Smarves Iteuil (3) (3-0).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club d'Aslonnes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U13

Match n° 53065402 : Biard (2) – Poitiers Asac (4) en Départemental 3 poule F du 12/04/25

Annotation sur la feuille de match, dans la partie « observations d'après match » : l'équipe de Biard a fait participer un joueur jouant sur le terrain d'à côté et non inscrit sur la feuille de match, juste avant la fin.

Courriel de confirmation de réserve d'après match du club de Poitiers Asac (14/04/25 à 15h12)

Participation à ce match au sein de l'équipe de Biard (2), d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Biard a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

– de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match

Dit qu'en l'application de l'article 187.2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas participer à la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Biard (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (4) (3-0).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Biard.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Leignes sur Fontaine :

Réponses par courriel.



RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28900538 : Fleuré (2) – St Benoît (2) en Départemental 3 poule D du 16/03/25 remis le 20/04/25
- Match n° 28956284 : St Savin St Germain (3) – Montamisé (3) en Départemental 5 poule D du 16/03/25 remis le 19/04/25
- Match n° 53290215 : Usson du Poitou (1) – Naintré (2) en Coupe Louis David du 20/04/25
- Match n° 53290666 : Brion St Secondin (2) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en Challenge Marcel Renaudie du 20/04/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



CONCOURS D'ADMISSION



**Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.**



INSCRIPTION



**Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège**



MERCREDI
14 & 21
GARÇONS FILLES
MAI

TEST DE SELECTION
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À
RENDRE AVANT
MERCREDI 16 AVRIL
DERNIER DÉLAIS



SECTION FOOTBALL

OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

REUNION D'INFORMATION

JEUDI 13 MARS À 18H



COLLÈGE JULES VERNE

CONTACT

SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL
05.49.47.53.02
CE.08607998@AC-POITIERS.FR

DOSSIER
D'INSCRIPTION





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

SELECTION de la VIENNE

U14 Garçons (joueurs nés en 2011)



CONVOCATION OFFICIELLE

Tournoi INTERDISTRICTS

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la Sélection de la Vienne U14 afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le :

LUNDI 28 AVRIL 2025 à NIORT

(Stade de la Mineraie - Avenue du Maréchal Leclerc – Route de Parthenay – 79000)

Le rendez-vous pour chaque joueur retenu est fixé, directement sur place, à **12h45**

Chaque joueur devra se munir de son équipement complet de joueur, d'une gourde

Le District, pour cette compétition, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection : Anthony ALLOUIS (CTD PFF 86), Patrick ECALLE, Kévin PERIVIER (Commission Technique 86).

Liste des 15 joueurs retenus

- CHÂTELLERAULT S.O.C : PERNES Martin, ANTIGNY Axel, CHABOISSON Louis
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, ARTUS Adam
- MONTMORILLON: PERRIN Titouan, BERGER Maël
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, SANGUNITI Leo, THOUMANGOYE Ismaël, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni



DEROULEMENT de la COMPETITION :

Sélections		Temps de match	Pause coaching	Début des rencontres
Charente		0:30	0:05	14:00
Charente-Maritime				
Deux-Sèvres				
Vienne				
Terrains pelouses naturelles				
Sélections recevantes	Score	Sélections visiteuses	Horaires	Terrain
Charente		Charente-Maritime	14:00	T1
Deux-Sèvres		Vienne	14:00	T2
Charente-Maritime		Vienne	15:00	T1
Charente		Deux-Sèvres	15:00	T2
Vienne		Charente	16:00	T1
Charente-Maritime		Deux-Sèvres	16:00	T2

Pour toute autre information complémentaire, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.



MINI JEU

Plus ou moins : Foot Féminin

Megan Rapinoe a marqué **63 buts** avec les États-Unis.

Christine Sinclair (Canada) a-t-elle marqué **plus ou moins** de buts en sélection ?

Ada Hegerberg, attaquante norvégienne, a remporté le **Ballon d'Or Féminin en 2018**.

Alexia Putellas (Espagne) a-t-elle remporté **plus ou moins** de Ballons d'Or que Hegerberg ?

Lors de la **Coupe du Monde Féminine 2019**, les **États-Unis** ont inscrit **26 buts** au total.

L'équipe d'**Allemagne** a-t-elle inscrit **plus ou moins** de buts lors de la **même édition** du tournoi ?

Wendie Renard, défenseure emblématique de l'OL et de l'équipe de France, compte **plus de 140 sélections**.

Formiga, légende brésilienne, a-t-elle eu **plus ou moins** de sélections internationales que Wendie Renard ?

En Ligue des Champions féminine, l'OL (Olympique Lyonnais) a remporté **8 titres**.

Le **FC Barcelone Féminin**, ultra-dominant récemment, a-t-il gagné **plus ou moins** de titres de Ligue des Champions ?

La Coupe du Monde Féminine 2023 a rassemblé **environ 2 milliards de téléspectateurs cumulés** dans le monde.

La Coupe du Monde Féminine **2015** avait-elle attiré **plus ou moins** de téléspectateurs ?

Vivianne Miedema (Pays-Bas) est la meilleure buteuse de l'histoire de son équipe avec **95 buts**.

A-t-elle un **meilleur ratio buts/matches** que **Alex Morgan**, qui a marqué **121 buts** ?

Lors de la **Coupe du Monde 2023**, l'équipe des **Pays-Bas** a atteint les quarts de finale.

En **2019**, avaient-elles été **plus loin** ou **moins loin** dans la compétition ?

RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Associez ces joueuses à leur club :

